

ON SABONNE:

A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal,
Dans les Villes de l'Empire, à l'Agence
des Paquebots français.
A MANTOZ, chez M. G. Moir, librairie.
A PARIS, chez M. Chastenod et fils, rue
Richer, N. 6.
A MARSEILLE, chez M. D'Avive Camon et Cie.
A LORIENT, chez M. M. Jeanne Courte et Sois,
Foreign Newsagent Office, 2, 5^e Année
Souscription Post Office.

PRIX DE L'ABONNEMENT

CONSTANTINOPLE 6 francs 8 sols

PROVINCES ET ÉTRANGE 6 francs 4 sols

LA LIGNE 5 francs 5 sols

Le Journal parait les 1^{er}, 6, 11, 16, 21, 26
de chaque mois.Les abonnements datent du 1^{er} et du 16.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

AVIS.

Par suite des modifications apportées à l'itinéraire des paquebots-postes de la Méditerranée, le Journal de Constantinople paraîtra dorénavant les 4, 9, 14, 19, 24 et 29 de chaque mois.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 6 Juillet.

Nous continuons aujourd'hui à développer les considérations que nous avons émises dans nos précédents numéros, relativement aux moyens qu'il y aurait à prendre pour détruire le fléau des incendies, qui ravageaient fréquemment Constantinople. Nous avons dit d'abord que, pour les quartiers frances, il fallait donner une meilleure organisation aux pompiers; et subéquemment, nous avons dit encore que, sielle, la construction en pierre des maisons présentait, à la fortune publique, contre les incendies, l'efficacité nécessaire.

Nous allons maintenant examiner quelques obstacles pourraient naître, pour l'exécution de cette mesure, si elle venait à être décidée par le gouvernement ottoman.

Ces obstacles, selon nous, sont de deux sortes: ou les propriétaires des maisons incendiées refuseront leur adhésion à cette mesure, parce que tel sera leur plus grand plaisir; ou bien ils s'y soumettront, mais en demandant qu'on leur facilite, par une combinaison quelconque, les moyens de se procurer l'argent nécessaire, puisque la construction en pierre coûte beaucoup plus que la construction en bois. Nous devons dire que la brique nous semble réunir les conditions de sûreté de la pierre; et, dans ce cas, nous pensons que les nombreux établissements de ce genre qui se trouvent à Constantinople, feraient d'excellentes affaires si, au lieu de vendre les briques 15 ou 16 par lassus, ils en laissaient le prix jusqu'à 50 ou 60 paras. Alors tout le monde se déciderait vite, sans doute, pour la construction en brique, et comme la vente de ces matériaux serait cent fois plus forte, il s'ensuirait que, malgré l'abaissement du prix, de deux tiers, leurs bénéfices seraient plus grands au moins de la moitié. Cette considération vaudrait bien la peine qu'on y eût égard: la fortune privée y trouverait son compte aussi bien que la fortune publique.

Voyons ce que peut-être la force du premier des deux obstacles dont nous venons de parler: les propriétaires ne voudront pas se soumettre à la mesure prescrivant que toute maison incendiée devra être reconstruite en pierre.

D'abord les trois ou quatre incendies de l'année dernière prouvent, bien mieux que tout nous raisonnons, qu'ils auraient tort de persister dans leur opposition. Mais admettons cette hypothèse. Quel moyen y aurait-il d'avoir raison de leur obstination? Il se présente, en quelques sortes, de lui-même. Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que le droit de propriété en Turquie n'était que facultatif pour les Européens; il n'existe que par la tolérance de la Porte. Dès lors, la Porte peut dire, d'une manière absolue, à quelles conditions elle entend maintenir sa tolérance. Sur ce point, elle est souveraine, et le jour où elle sera satisfaite que, dans l'intérêt général, sa volonté irrévocable est que tout le monde construise en pierre ou en brique, il faudra bien qu'on se conforme strictement et sans exception à ce qu'elle aura ordonné. Le premier obstacle n'a donc aucune force par lui-même, car il n'existe que parce que la Porte le tolére.

Qu'ellle disparaît, parce qu'il est une des grandes causes permanentes de la ruine de Constantinople, et il disparaîtra aussitôt. Le second obstacle est plus sérieux, car il ne fait jamais demander que ce qui est dans la limite du possible. Il ne suffit pas, pour le gouvernement de dire: on doit construire en pierre, pas plus qu'il suffit, pour les propriétaires, de dire: nous le voulons. Il faut pouvoir.

Par suite de l'effroyable crise qui pese si lourdement sur toute l'Europe, la confiance n'est retirée des transactions, et maintenant l'on n'ose partout, pour ainsi dire, qu'avec des espérances. Or, l'argent ayant du prépondé à la place des billets et des lettres de change dans la plus grande partie des relations commerciales et industrielles, il en est résulté une gêne excessive pour toutes les positions. C'est cependant en présence de cette crise qui affecte la fortune publique aussi bien que les fortunes privées, qu'il faut trouver la somme de 50 millions de piastres pour la construction en pierre des maisons. La difficulté, ce nous semble, n'est pas grande, et c'est ici que nous devons examiner le

projet qu'on attribue au gouvernement, et qui consisterait à créer, en papier-monnaie, la somme dont nous venons de parler, et à la prêter aux propriétaires des maisons incendiées, à 6 pour cent par an, remboursable par annuités, dans l'espace de dix années, mais à la condition absolue que tout argent ainsi emprunté ne pourrait jamais être détourné de sa véritable destination.

S'il est vrai fait certain pour tout le monde, c'est que le papier-monnaie (*les caimis*) du gouvernement ottoman est en plein crédit. Il est reçu jusqu'à un intérêt de 6 pour cent. Cela se conçoit: la Turquie n'a pas de dette; par conséquent, toutes ses ressources qui augmentent de jour en jour, servent de garantie à son papier. De toutes les puissances franques, elle est peut-être la seule qui n'aient pas de dette nationale. Elle peut donc, quand elle le juge convenable, créer une plus grande somme de Caïmis, et les mettre en circulation sans nuire en rien à son crédit: il se fortifie, au contraire, car le crédit est en raison directe de la puissance progressive qu'il a de battre une monnaie qui est accueillie avec faveur par tout le monde. Et nous devons faire remarquer qu'indépendamment de la solvabilité qu'offre le gouvernement, les 50 millions de Caïmis qu'il sagit de créer, auraient encore poig rgarante le prix du terrain et de la construction des maisons, qui en seraient le gage certain et indestructible. Personne n'ignore que la valeur du papier-monnaie vient de la solidité de celui qui l'émet, ou de la solidité du gage qui le représente. Ici ces deux conditions se trouventraient réunies pour les Caïmis; par conséquent, en émettant de nouveau 50 millions de papier-monnaie, le gouvernement ne courrait aucun risque de déprécié le crédit des Caïmis déjà en circulation. Donc le gouvernement a toutes les raisons possibles pour donner à tel un projet dont nous parlions, et nous n'en trouvons aucune qui n'apaise l'envie de l'empêcher, car, nous le répétons, il sera couvert par la valeur de l'hypothèque qui ne pourra dans aucun cas disparaître, et le public fera toujours bon accueil à son papier, pourvu qu'il saura que ces Caïmis auront une double garantie: l'hypothèque même et la solidité du gouvernement.

Et, d'autres, dans un moment qui est si critique pour toute le monde, 10 millions de piastres sur la place, c'est la raviver, pour que, rétablir la confiance qui s'éteint, c'est rendre l'énergie à ceux qui n'en ont plus; et en augmentant les ressources du ton, le gouvernement augmenterait également les siennes. Peut-on se dispenser de construire? Non. Or, comme la place de Constantinople est, en quelque sorte, exclusive commerciale, il s'ensuit que tout argent consacrera à la reconstruction des maisons diminuera la ressource déjà bien faibla des commerces, dont les embarras empêcheront par le prix de l'argent, qui dans ces circonstances, ne lui échapperont pas moins de 6 pour cent par an d'intérêt. Et non seulement le gouvernement augmentera les ressources de tous, par la réalisation de son projet, mais encore il se fera un revenu, dépassant, il est vrai, qui sera de trois millions la première année, en près de 50 millions à 6 pour cent, et il procurera à ses débiteurs, qui auraient été obligés d'emprunter de 5 millions de piastres par an sur la totalité de la somme prêtée.

Ainsi, le résultat le plus clair et le plus certain qui doit être profité par la réalisation du projet dont il s'agit, sera celui-ci: le gouvernement accroîtra ses ressources et celles du commerce, et il obtiendra, sans honte doré, que les maisons qui ont été détruites par l'incendie du 17 juillet soient reconstruites en pierre. Le problème, dont la solution inquiète tous les esprits et qui peut formuler ainsi: comment empêcher que le fabbourg de Péra soit détruit tous les dix ans par les flammes, sera complètement résolu. Constantinople fera-t-elle moins que Smyrne? Cette dernière ville payait, elle aussi, son effroyable contingent périodique aux incendies. Lasse de se voir si souvent dévorée par les flammes, elle a voulu en finir avec son terrible ennemi. Aujourd'hui, Smyrne est en grande partie construite en pierre, et si elle doit encore subir des crises, elle n'aura plus du moins pour cause les ravages du plus grand fléau de l'Orient! le feu! Lorsqu'une pensée n'est possible à personne, et qu'elle est, au contraire, utile à tous, rien ne doit empêcher qu'elle reçoive son application. Le projet dont nous parlons a ce caractère, et nous le trouvons tout-à-fait digne de la sollici-

tude du gouvernement impérial, qui ajourera ainsi un titre de plus à ceux qui le recommandent déjà à la reconnaissance publique.

La situation de la principauté de Valachie est des plus graves. Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, pendant que le commissaire turc était à Yassy, une révolution a éclaté, le 23 juillet, à Bucarest, deux jours après le départ du commissaire russe, mais sans effusion de sang. Le peuple, qui a envahi le palais du Prince Bibesco, était sans armes.

Les concessions qui ont été demandées par le Prince, sont au nombre de vingt-deux, et il ne les a signées qu'en déclarant qu'il cédait à la violence.

En présence de l'état de choses produit par cette révolution, le Prince Bibesco a cru qu'il ne pouvait pas rester plus long-temps à Bucarest; il a donc sa démission, et a quitté la Valachie.

Après le départ du Prince Bibesco, un gouvernement provisoire s'est formé sous la direction de l'archevêque métropolitain et président de l'Assemblée législative.

Le 24 juillet, M. de Kotchoubéy, conseiller du Roi à Bucarest, a adressé une note au Prince Bibesco, dans laquelle il l'informe qu'il cesse ses fonctions et proteste contre tout ce qui venait de se passer. Puis il s'est retiré à Foczani, petite ville qui se trouve située sur la frontière qui sépare la Valachie de la Moldavie.

Notre correspondant de Bucarest nous rapporte que les troupes russes se disposaient à passer le Pruth sur trois ponts qui ont été établis, un au-dessus de Râmnic, à Léwa, et le troisième à Scăleni, lorsque la nouvelle arriva au camp qu'un mouvement venait d'éclater en Pologne, et que par suite de cette circonstance, le passage du Pruth n'avait pas eu lieu.

On dit que le gouvernement ottoman se propose d'envoyer un second commissaire dans les principales.

Dans une des dernières séances de la chambre des députés de la Grèce, le représentant de l'amie, M. Katsikos, a invité ses collègues à déclarer la guerre à la Turquie, parce que, pretend-il, elle donne assistance aux insurgés, en leur fournissons les moyens de pénétrer fréquemment sur le territoire hellénique. Cette proposition, appuyée par de nombreux députés, a été combattue et repoussée par les ministres de l'intérieur et de la guerre, MM. Clarendon et Rhodius. Le ministre de l'intérieur a assuré à la chambre que le gouvernement impérial, se comporte loyalement envers la Grèce, et a ajouté que cette dernière n'est pas en état de faire la lutte; M. Rhodius, de son côté, a déclaré qu'il devait d'abord demander à la Porte, par l'intermédiaire des Puissances protectrices, la destitution des pachas de la frontière, qui protègent les insurgés, après quoi la chambre pourra s'occupé de la question de guerre!

Lorsqu'on considère l'état vraiment déplorable dans lequel se trouve aujourd'hui cette pauvre Grèce, dont les ressources ne suffisent pas même, depuis plus de trois mois, à payer ses employés, on ne peut que prendre en pitié les belliqueuses rodonnades du représentant de l'amie, qui ferait beaucoup mieux, assurément, de chercher à améliorer la situation financière de son pays, qu'à précipiter dans une guerre qui compromettait inévitablement son existence politique.

Mardi dernier, quelques personnes se sont vainement énervées par suite d'un bruit de peste qui est venu à circuler. Heureusement ce bruit n'a pas été le moindre fondement. Une éruption de cloirs sur la personne d'un enfant caciophore, sujet depuis long-temps à ce genre de maladie, et qui avait en même temps un abcès sous l'aiselle sans cependant élever aucun symptôme alarmant, un simple farouche sur l'épaule d'une jeune femme habitant la même maison, mais n'ayant pas non plus présenté le plus léger signe de fièvre, très loin des faits qui ont déclenché aux alarmes. Ces deux individus, d'ailleurs, parfaitement bien portants et sur pied, ont été soigneusement visités par plusieurs médecins qui méritent toute confiance, et en particulier par ceux de la Santé. Ils ont unanimement déclaré qu'il n'y avait même pas l'ombre d'un soupçon et que l'ignorance seule avait pu faire, sans la moindre apparence de raison, cette suppression toute grata-

Le public peut donc être complètement rassuré sur ce sujet.

Nos dernières correspondances de l'intérieur nous apprennent que le choléra s'est manifesté dans les localités suivantes: à Toulechia, on l'omparait, par jour, dix attaques dont la moitié suivies de mort; à Keusendjé, trois à quatre cas douteux; aux Dardanelles et à Idémeni, où il faisait d'horribles victimes.

A Varna, il vient également de se manifester une épidémie qui présente tous les symptômes du cholera.

Le même événement a également eu lieu dans les villes de Kuyata et d'Angora, où l'on comptait 10 attaques par jour, à la date du 24 juillet.

Dimanche dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

Un autre conseil des ministres a eu lieu, à l'issue du dîner que S. A. Sarisbacha pacha a donné mardi dernier, à LL. A. Récidé pacha, ministre sans portefeuille; A. Récidé pacha, grand-maître de l'artillerie; Mihâmed-Ali pacha, grand-amiral; LL. E. E. Riza pacha, ministre de la guerre, et A. Ali pacha, président du conseil supérieur de justice. Par suite d'une légère indisposition, LL. E. E. Riza pacha, ministre des affaires étrangères, et Mihâmed pacha, ministre de la police, n'avaient pu assister à l'invitation du grand-vézir. Cependant S. E. Riza pacha a pu assister au conseil, qui a duré une partie de la nuit.

Un troisième conseil des ministres a été tenu aujourd'hui à la Porte.

Par ordonnance Impériale en date du 4 de ce mois:

Haïzat Mehmed pacha, ex-gouverneur d'Iznik, est nommé gouverneur-militaire de Bolgradje (Sérbie), en remplacement de Mihâmed pacha, mis en disponibilité.

Service des côtes d'Italie. — De Marseille pour les côtes d'Italie, la Sicile et Malte, en passant par Gênes, Livourne, Civita Vecchia, Malte, Naples et Corfou.

Les 19, 20 et 21 de chaque mois.

Retours du paquebot à Marseille, en passant par Messine et les îles d'Italie précitées:

Les 2, 13 et 23.

Service de Grèce et des deux Turquies. — De Marseille à Corfou et à Rhodes, en passant par Malte, les îles grecques (Athènes), Smyrne, îles d'Amorgos et Constantinople.

Les 7, 11 et 21 de chaque mois.

Retours du paquebot à Marseille, en passant par les îles stations,

Les 3, 15 et 25.

Les deux lignes de Constantinople et des côtes d'Asie, qui correspondent essentiellement à Malte, à Tâllar, les 15 et 25; au retour, les 1er, 11 et 21.

Service d'Egypte et de Syrie. — De Marseille à Alexandrie et à Beyrouth, en Syrie, après une escale à Corfou. La malte à destination des îles corinthes, qui doit avoir lieu les 10 et 25 de chaque mois.

Les retours d'Alexandrie à Marseille sont subordonnés à l'arrivée de la malte des Indes pour l'Europe, qui lie vers les 8 et 21.

À propos de ces modifications, nous n'avons rien à dire, mais il nous paraît qu'il est déconsevable d'en prétendre le public, quelques jours avant de les appliquer. Le Râzîm est arrivé mardi à Constantinople, et il en est reparti le lendemain. Il est incontestable qu'un changement aussi intempestif a dû causer quelques turbulances aux négociants.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Malzoun bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.

Le Râzîm, bey, ministre de la justice et d'Egypte, a été nommé à la tête de l'ambassade d'Egypte, et a été renvoyé à la Porte.